

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.**

Sont présents: Renée Vigneault et Guylaine Blondeau, conseillères ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis et Constant Roberge, contremaître des travaux publics.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux  
Présentation du projet du Pacte rural
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Varia
  - Délégation de sorties
  - Dérogation mineure de Patrick Bélanger et Édith Turcotte
  - Dérogation mineure de Martine Payeur
  - Formation COMBEQ
  - Modification de la rémunération du personnel électoral
  - Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire
  - Aide financière aux Chevaliers de Colomb
  - Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec
  - Conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes du MTQ
  - Demande d'aide financière de la Maison du CLDI de l'Érable
  - Politique environnementale de gestion des matières résiduelles
  - Modification au projet du Pacte rural
  - Dépôt des indicateurs de gestion municipaux
  - Réclamation de Francine Royer
  - Entretien patinoire ex-Vianney
  - Entretien d'hiver – rang 5 Sud
  - Rond de virée – rang 5 Sud
  - Cession par la SIQ des terrains de l'hôpital St-Julien
  - Demande de Mario Brindle
  - Rampe de mise à l'eau
  - Congé sans traitement
  - Répartition du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec
  - Amendement à l'entente relative aux routes – Éoliennes de l'Érable
  - Modification à la programmation de la taxe sur l'essence
  - Fossé de la rue des Bâtisseurs
- F) Rapport d'environnement et de voirie
- G) 2<sup>e</sup> période de questions
- H) Présentation des comptes
- I) Clôture de la séance

2013-10-297

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-10-298

**Interversion des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-10-299

**Adoption des procès-verbaux**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 et du procès-verbal de la séance spéciale du 24 septembre 2013, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 et le procès-verbal de la séance spéciale du 24 septembre 2013 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire décrit la modification apportée au programme du pacte rural 2007-2014, soit l'amélioration du belvédère - phase no 2 (installation de salles de bain adéquates et accessibles pour tous) aux 12 personnes présentes.

Le maire invite les 12 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

2013-10-300

**Prévisions de sorties**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

| <u>Noms</u> | <u>Sujet</u>       | <u>Endroits</u> | <u>Date</u> |
|-------------|--------------------|-----------------|-------------|
| D. Langlois | Politique environ. | Plessisville    | 2013-09-23  |

2013-10-301

**Dérogation mineure de Patrick Bélanger et Édith Turcotte**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Patrick Bélanger et Édith Turcotte pour le 858 rue Bernier Est savoir : acceptant la construction d'un garage de 5 mètres maximum de hauteur. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-10-302

**Dérogation mineure de Martine Payeur**

Attendu que madame Martine Payeur a déposé une demande de dérogation mineure pour construire un agrandissement de 20 pieds de largeur X 24 pieds de profondeur sur pieux du côté droit de sa résidence située au 4 chemin Payeur;

Attendu que présentement le Code national du bâtiment accepte l'utilisation de pieux comme fondation (fondation du type à pilier);

Attendu que la plupart des municipalités avoisinantes acceptent la construction de bâtiment sur pieux;

Attendu qu'il y a une obligation de fermer à l'aide d'un muret opaque l'espace laissé par ce genre de fondation pour camoufler le vide créé ainsi que les pieux de soutien;

Attendu que le fait d'accorder cette dérogation, n'enlève aucunement les responsabilités de la demanderesse d'avoir obtenu de professionnel tous les renseignements et/ou tout certificat nécessaire à l'efficacité de ce genre de fondation avec la construction prévue;

Attendu que l'entrepreneur et/ou le constructeur-propriétaire qui exécute les travaux est tenu de se conformer aux dispositions du code de construction;

Attendu que la résidence est déjà sur une fondation du type à pilier, construction existante avant l'adoption du règlement municipal en vigueur présentement pour ce secteur;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Martine Payeur pour construire un agrandissement de 20 pieds par 24 pieds sur pieux attendant à sa résidence sise au 4 chemin Payeur avec l'obligation de fermer à l'aide d'un muret opaque l'espace sous l'agrandissement afin de camoufler le vide créé et les pieux de soutien pour le 4 chemin Payeur. Adoptée à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-303**

**Formation COMBEQ**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser Vicky Labranche à s'inscrire à la formation « Insalubrité des bâtiments - modules 1 et 2 » organisée par la COMBEQ qui aura lieu les 28 et 29 novembre 2013 à Québec et de défrayer les frais d'inscription de 485 \$ (taxes en sus) et autres coûts inhérents et s'inscrire à la formation « Sujets chauds et grandes questions juridiques de l'heure pour l'officier municipal » organisée par la COMBEQ qui aura lieu le 12 novembre 2013 à Trois-Rivières et de défrayer les frais d'inscription de 260 \$ (taxes en sus) et autres coûts inhérents. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-304**

**Modification de la rémunération du personnel électoral**

Attendu que la rémunération du personnel électoral représente un tarif en deçà du salaire minimum;

Attendu qu'il est de plus en plus difficile de recruter du personnel électoral pour le motif salarial;

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte de modifier la rémunération du personnel électoral et ce, à compter de ce jour, selon le tableau suivant :

Président d'élection : selon la rémunération du personnel électoral parue dans la Gazette officielle du Québec

Secrétaire d'élection : les  $\frac{3}{4}$  de la rémunération totale du président d'élection

Personnel affecté aux commissions de révision : selon la rémunération du personnel électoral parue dans la Gazette officielle du Québec

Scrutateur :

Vote par anticipation : salaire minimum en vigueur/h + 25% \*

Dépouillement : salaire minimum en vigueur/h + 25%

Jour du scrutin : salaire minimum en vigueur/h + 25%

Secrétaire bureau de vote :  
Vote par anticipation : salaire minimum en vigueur/h \*  
Dépouillement : salaire minimum en vigueur/h  
Jour du scrutin : salaire minimum en vigueur/h

\* Le personnel du bureau de vote par anticipation affecté au vote itinérant, le cas échéant, a droit à une rémunération supplémentaire égale au tarif horaire établi pour le vote par anticipation.

Primo : salaire minimum en vigueur/h + 10%

Table de vérification :  
Président : salaire minimum en vigueur/h + 25%  
Membre de la table : salaire minimum en vigueur/h + 25%

Tout personnel affecté aux commissions de révision, au vote par anticipation et au scrutin a le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 13 \$ pour assister à une séance de formation. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-305 Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire**

Considérant que la municipalité a confirmé sa participation financière à raison de 50% du coût des travaux d'amélioration des toilettes du terrain de balle par les Loisirs de Saint-Ferdinand dans le cadre du programme Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire;

Considérant que les travaux sont complétés et qu'il y a lieu de verser l'aide financière;

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu de verser aux Loisirs de Saint-Ferdinand la somme de 7 755 \$ représentant la contribution municipale au projet d'amélioration des toilettes du terrain de balle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-306 Aide financière aux Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de verser une aide financière de 80 \$ aux Chevaliers de Colomb de Saint-Ferdinand pour leur activité du 5 octobre 2013. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-307 Adhésion à Tourisme Centre-du-Québec**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de renouveler l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2014 et d'autoriser le paiement de la cotisation de 526.63 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-308 Conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au MTQ**

Considérant que l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

Considérant que le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du

terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

Considérant que cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

Considérant que cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

Considérant que cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

Considérant que cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-10-309

**Politique environnementale de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable**

Attendu que la gestion des matières résiduelles est devenue un enjeu important et complexe pour les municipalités;

Attendu la volonté de la MRC de L'Érable et de son conseil de se doter d'une politique environnementale afin d'exposer clairement l'engagement ferme de la MRC et de ses municipalités à agir concrètement afin de préserver l'environnement et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens, et ce, dans une perspective de développement durable;

Attendu qu'un mandat a été attribué par le conseil au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable afin de réaliser cette politique;

Attendu que cette politique s'articule autour des trois principes suivants : développer et assurer un leadership, devenir rassembleur, devenir mobilisateur afin d'assurer un leadership régional;

Attendu que cette politique servira également de base à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC;

Attendu qu'une présentation de la politique a été faite aux élus municipaux de la MRC de L'Érable le 23 septembre 2013;

Attendu que le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable recommande l'adoption de cette politique;

Attendu que la municipalité est en accord avec cette politique, tel que présentée;

En conséquence, il est proposé Guylaine Blondeau, appuyé par Bernard Barlow et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand adopte, telle que déposée et présentée par la secrétaire-trésorière, la *Politique environnementale de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable*. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-10-310

**Pacte rural - amélioration du belvédère - phase no 2**

Attendu que le projet no 1, l'agrandissement du toit du belvédère a créé un engouement non seulement pour le marché public mais autant pour la réservation des lieux pour des mariages, baptêmes, fêtes de famille;

Attendu que cet impact est beaucoup plus grand que prévu;

Attendu que les installations sanitaires ne sont plus adéquates pour répondre aux besoins créés par le projet no 1, puisqu'il n'y a pas de salle de bain appropriée pour les personnes à mobilité réduite ni pour les besoins des jeunes familles;

Attendu que le coût réel des travaux pour le projet no 1 a été moindre que l'estimé;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu de demander au CLD de l'Érable d'étudier ce nouveau projet que nous appellerons « amélioration du belvédère - phase no 2 » dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-10-311

**Pacte rural - désignation du responsable - phase no 2**

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a réalisé la démarche de réflexion et de consultation demandée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

Considérant que la municipalité a déposé pour approbation un projet pouvant être réalisé dans le cadre du pacte rural, soit l'agrandissement du toit du belvédère à la marina et que ce projet apporte un impact important;

Considérant que les coûts réels pour la réalisation du projet no 1, soit l'agrandissement du toit du belvédère ont été moindre que les coûts prévisionnels;

Considérant qu'il y a lieu de présenter la phase no 2 de l'amélioration du belvédère à la marina, soit l'installation de services sanitaires adéquats;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu de désigner Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de responsable et de mandater celle-ci pour le développement du projet déposé dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-10-312

**Pacte rural - engagement financier - phase no 2**

Considérant que la municipalité a déposé au CLD de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

Considérant que la municipalité a présenté 2 projets suite à la démarche de consultation réalisée dans la communauté;

Considérant que l'un des 2 projets, l'agrandissement du toit du belvédère a créé un impact plus grand que prévu;

Considérant que les coûts réels de ce projet ont été moindre que prévus mais que l'impact a créé un autre besoin, soit l'amélioration des services sanitaires;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage financièrement pour un montant prévisionnel de 6 700 \$ pour le projet, « amélioration du belvédère - phase no 2 » soit l'installation de salles de bain adéquates et accessible pour tous, présenté dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-313 Pacte rural - financement - phase no 2**

Considérant qu'il y a lieu de modifier les montants identifiés pour l'aide financière pouvant être accordée par le pacte rural;

Considérant que la municipalité a déposé au CLD de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand recommande à la MRC de l'Érable le financement du projet de l'amélioration du belvédère - phase no 2 à partir de l'aide financière du pacte rural et ce, pour le montant indiqué :

- Projet 3 (amélioration du belvédère - phase no 2) : 26 797.05 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire dépose les indicateurs de gestion municipaux 2012.

**2013-10-314 Réclamation de Francine Royer**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu de rembourser à Francine Royer les frais encourus pour réparer les dommages causés à sa table patio par l'entrepreneur en débroussaillage des fossés, soit 482.82 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-315 Entretien de la patinoire (ex-Vianney)**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter la proposition de Marie-Claude Garneau pour l'entretien de la patinoire extérieure de l'ex-Vianney pour la saison 2013-2014 pour un montant de 3 000 \$ et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de service. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-316 Entretien d'hiver d'une partie du rang 5 Sud**

Considérant qu'il y a maintenant une résidence permanente au 252 rang 5 Sud;

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir le rang 5 Sud en période hivernale;

Considérant qu'il y a lieu d'avertir l'entrepreneur pour l'entretien des chemins d'hiver de cette modification à son contrat;

Considérant que l'article 22 du devis spécifique, faisant partie du contrat, intitulé « modification circuit » stipule qu'il est loisible à la municipalité, qu'après la signature du contrat, d'allonger ou raccourcir le circuit de 4% du nombre total de kilomètre inscrit au point 1. Du

cahier des charges et ce, pour la durée du contrat confié à l'entrepreneur sans qu'une modification de cette nature, donne à ce dernier, droit à une compensation ou à un recours en dommage;

Considérant que le même article mentionne que la municipalité paiera, selon le prix inscrit au formulaire de soumission;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow appuyé par Renée Vigneault et résolu d'informer l'entrepreneur Transport Breton Lamontagne d'ajouter à son trajet le rang 5 Sud d'une longueur de 300 mètres à partir de la route de Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-317 Entente pour un rond de virée au 252 rang 5 Sud**

Considérant qu'il y a maintenant une résidence permanente au 252 rang 5 Sud;

Considérant que les équipements de déneigement et de cueillette des vidanges/récupération doivent pouvoir se retourner aisément;

Considérant qu'une entente entre les propriétaires du 252 rang 5 Sud et la municipalité devra être faite à cette effet, soit pour que les équipements de déneigement et de cueillette des vidanges/récupération puisse se virer dans l'entrée privée de cette résidence;

Considérant que s'il n'y a pas de rond de virée, ce tronçon de chemin ne pourra être entretenu;

Considérant que les propriétaires du 252 rang 5 Sud ont été informé de ce fait et qu'ils ne pourront exiger de la municipalité l'ouverture dudit chemin, s'il n'y a pas de rond de virée;

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer une entente avec les propriétaires du 252 rang 5 Sud pour le rond de virée. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-318 Mandat à Me Jean Gagné pour les terrains de l'hôpital**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu de mandater le notaire Me Jean Gagné pour la préparation, l'exécution et la publication de l'acte de vente par la Société immobilière du Québec à la municipalité de Saint-Ferdinand des terrains excédentaires de l'ancien hôpital St-Julien selon le protocole d'entente dûment signé entre les deux parties et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents requis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-319 Rampe de mise à l'eau de la marina**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a demandé un certificat d'autorisation pour réparer la rampe de mise à l'eau de la marina;

Attendu que les autorisations des ministères appropriés ont été reçues à la fin du mois d'août 2013;

Attendu que selon les certificats d'autorisation, les travaux doivent être exécutés entre le 15 juillet et le 15 septembre;



Attendu que l'eau du lac était très haute pendant cette période pour effectuer des travaux de quelques jours;

Attendu que le matériel, pour effectuer lesdits travaux, ne pouvait être reçu dans un délai très court;

Attendu que pour faire la réfection, nous avons besoin de pierre nette, dalles de béton préfabriquées, rideau qui sert à limiter les sédiments;

Attendu que ce projet doit être fait dès que possible et qu'il y a une possibilité d'obtenir du ministère une autorisation pour faire lesdits travaux dès cet automne ;

Attendu que nous avons reçu une autorisation du ministère des Ressources naturelles pour effectuer les travaux à l'automne 2013;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser les travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau le plus tôt possible et d'accepter les frais encourus pour l'exécution desdits travaux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-320**

**Demande d'absence sans traitement**

Attendu que le conseil de la municipalité peut accorder au contremaître en voirie, s'il le juge valable et possible, un congé sans traitement pour une durée n'excédant pas un (1) mois consécutif et ce, à la discrétion du conseil municipal suivant les modalités édictées;

Attendu que le contremaître en voirie, Constant Roberge, a fait sa demande telle que prévue dans son contrat;

Attendu que la planification du travail de l'équipe de voirie pendant cette absence, doit être faite, écrite et dont une copie doit être remise au dossier municipal des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Bernard Barlow d'accorder la demande d'absence sans traitement du contremaître Constant Roberge et datée du 1<sup>er</sup> octobre 2013, pour la période du 3 janvier 2014 au 2 février 2014. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-321**

**Répartition du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec**

Attendu que la construction d'une ligne monoterne à 120 kV pour intégrer au réseau le parc éolien de l'Érable est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;

Attendu que la nouvelle ligne aérienne de transport à 120 kV est située dans les municipalités de Sainte-Sophie d'Halifax, Princeville, Saint-Ferdinand et Plessisville paroisse;

Attendu que ces municipalités sont admissibles à ce programme d'Hydro-Québec pour un montant total de 160 926 \$;

Attendu que ces municipalités doivent répartir entre elles ce montant;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accepte la répartition du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec comme suit :

| Municipalité admissible | %     | Montant PMVI |
|-------------------------|-------|--------------|
| Sainte-Sophie d'Halifax | 68 %  | 109 430 \$   |
| Princeville             | 21 %  | 33 794 \$    |
| Saint-Ferdinand         | 7 %   | 11 265 \$    |
| Plessisville paroisse   | 4 %   | 6 437 \$     |
|                         | 100 % | 160 926 \$   |

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-10-322

**Amendement à l'entente relative aux routes - Éoliennes de l'Érable**

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Attendu qu'Éoliennes de l'Érable inc. et la municipalité de Saint-Ferdinand ont conclu une entente en date du 7 septembre 2011 relative à l'utilisation des emprises publiques aux fins de la construction d'un parc éolien;

Attendu qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, les tronçons indiqués en rouge sur le plan routier (annexe A) ont été réparés à la satisfaction de la municipalité et tel que convenu à ladite entente. La municipalité de Saint-Ferdinand reconnaît comme terminés les travaux de réfection sur ces tronçons et ne redemandera pas d'améliorations ultérieures autre que l'entretien nécessaire qui serait demandé par l'inspecteur de la municipalité tant et aussi longtemps que le projet éolien ne sera pas terminé ainsi que le passage de la niveleuse si nécessaire pour arrondir ces tronçons à la fin des travaux;

Attendu qu'une garantie de quatre millions de dollars est présentement déposée en faveur de la municipalité de Saint-Ferdinand;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand accepte que la garantie puisse être réduite au montant de deux millions huit cent mille dollars (2 800 000 \$). Les tronçons indiqués en vert sont à refaire et pourront être reconnus au fur et à mesure de leur réfection tel qu'indiqué à l'annexe C. Cette résolution n'équivaut pas à la réouverture de l'entente. Adopté à l'unanimité des membres du conseil ayant le droit de voter sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Blondeau et MM. Tardif et Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

2013-10-323

**Taxe sur l'essence - prolongation du projet**

Attendu que nous avons déposé la programmation de travaux auprès du TECQ (Taxe sur l'essence et contribution du Québec);

Attendu qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu le certificat d'autorisation du MDDEFP pour notre dossier

principal concernant l'eau potable ainsi que le réseau d'aqueduc entre le 505 et le 555 route de Vianney;

Attendu que nous ne pouvons aller en appel d'offres pour lesdits travaux avant l'obtention du certificat d'autorisation;

Attendu que le délai octroyé pour exécuter les travaux se termine en décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Clermont Tardif de demander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) une prolongation pouvant s'échelonner sur un an pour l'exécution desdits travaux. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-324      Taxe sur l'essence - modification à la programmation**

Attendu que nous avons déposé la programmation de travaux auprès du TECQ (Taxe sur l'essence et contribution du Québec);

Attendu qu'il y a eu une inspection de nos ouvrages d'assainissement des eaux usées municipales en 2011 et que nous avons reçu des recommandations de correctifs à apporter du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

Attendu que depuis ce temps, plusieurs ouvrages ont été effectués ainsi que plusieurs études s'échelonnant sur une année complète;

Attendu qu'aujourd'hui nous avons tout en main pour aller en appel d'offres pour faire les correctifs à notre réseau d'égout;

Attendu que la municipalité veut respecter les modalités qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMROT;

Attendu que ces correctifs pourraient être faits dans un laps de temps assez court et avant la fin d'année 2013;

Attendu que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de présenter la demande de modification au programme de subvention TECQ 2010-2013 datée du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et dont les travaux sont approuvés par la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-325      Rapport d'environnement**

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'accepter le rapport d'environnement de septembre 2013 tel que présenté par Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-326      Réclamation de dommages à Hydro-Québec**

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de réclamer à Hydro-Québec le coût des réparations de la conduite d'égout près du 150 rue Principale suite au bris occasionné par un poteau électrique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-327 Rapport de voirie**

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'accepter le rapport de voirie de septembre 2013 tel que présenté par Constant Roberge, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 11 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2013-10-328 Présentation des comptes**

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois de septembre 2013 tels que présentés pour un montant de 844 543.86 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-329 Aération et terreautage du terrain de soccer**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accepter la proposition de Brisson Paysagiste pour l'aération et le terreautage du terrain de soccer au montant de 3 450 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2013-10-330 Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la présente séance soit levée à 21h45. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière